



CERCLE NATIONAL DES FAMILLES
ET DES SURVIVANTES

Rien à propos de nous, sans nous

Cercles de changement



HONORER LA VÉRITÉ ET INCITER À L'ACTION
PLAN STRATÉGIQUE 2025-2030



Notre plan stratégique : Cercles de changement

« Cercles de changement » est bien plus qu'un simple thème. C'est le reflet de notre cheminement commun. Inspiré du monde naturel, ce design comprend des cernes d'arbres, des textures d'écorce et des images de la nature qui évoquent la croissance, la force et la transformation.

Tout comme les cernes d'un arbre, notre avenir est façonné par le temps, l'expérience et la puissance de ce qui nous a précédés. Chaque couche ajoute une nouvelle dimension à notre histoire. Le changement n'est pas une ligne droite. C'est un cycle vivant. Il suit son cours, s'intensifie et revient, en nous poussant toujours vers l'avant.

Les cercles symbolisent les liens tissés, la plénitude et le mouvement. Ils nous rappellent que le changement n'est pas un phénomène ponctuel, mais plutôt un processus continu.

Puisant nos racines dans les relations que nous entretenons et unis dans un but commun, nous assumons ensemble la responsabilité collective d'amener un changement durable.





TABLE DES MATIÈRES

UN MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENTE	4
---	----------

INTRODUCTION	6
-------------------------------	----------

À PROPOS DU CNFS	7
----------------------------	---

NOTRE MISSION, NOTRE VISION ET NOS VALEURS	9
---	---

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNFS	14
--	----

MEMBRES DU CONSEIL	14
------------------------------	----

PLAN STRATÉGIQUE DU CNFS	20
---	-----------

BUT N° 1	22
--------------------	----

BUT N° 2	23
--------------------	----

BUT N° 3	24
--------------------	----

BUT N° 4	25
--------------------	----

BUT N° 5	26
--------------------	----

MESURE	27
-------------------------	-----------

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS	28
---	----

ANNEXE	30
-------------------------	-----------

ACRONYMES	30
---------------------	----



MESSAGE

*Les femmes, les filles
et les personnes
2ELGBTQQIA+
autochtones ont le
droit d'être en sécurité
et d'être traitées avec
respect et dignité.*



UN MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENTE

HILDA ANDERSON-PYRZ, PRÉSIDENTE

Chères familles, survivantes, femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et chers alliés, membres de la communauté, partenaires et intervenants,

À celles et ceux qui ont subi une grande perte, qui ont porté des vérités cachées et qui ont combattu l'injustice avec courage, nous vous voyons et nous vous rendons hommage. Le Cercle national des familles et des survivantes (CNFS) vous exprime sa solidarité indéfectible. Vos voix, vos vérités et votre force sont au cœur de tout ce que nous faisons.

Nous sommes profondément inspirés par la générosité, les efforts inlassables et le courage inébranlable des familles et des survivantes qui continuent de se battre pour la justice et la sécurité tout en portant le poids de leur douleur personnelle. C'est une responsabilité sacrée et un privilège de mettre en valeur vos histoires et de les placer au centre de notre mission visant à mettre fin à la violence fondée sur la race et le genre.

Le CNFS milite pour assurer la sûreté, la dignité et la sécurité des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées et asexuelles plus (2ELGBTQQIA+) autochtones. Nous nous y prenons en nous inspirant des 231 appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), une feuille de route puissante pour aboutir à un changement systémique durable.

Depuis qu'il est devenu une organisation à but non lucratif constituée en personne morale l'année dernière, le CNFS a pris des mesures significatives pour établir une base solide en matière de changement. Nous sommes fiers de présenter notre premier plan stratégique quinquennal intitulé *Cercles de changement*. Ce plan reflète une vision commune en faveur du changement et orientera nos efforts pour bâtir un avenir plus sûr et plus juste.

Nous faisons part de ce plan afin de refléter l'orientation de notre travail et les intentions qui nous animent. Nous reconnaissons la diversité des voix et des perspectives liées à cet espace et nous apprécions les réflexions qui continuent de susciter des discussions plus vastes.

Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ont le droit de vivre en sécurité, dans la dignité et en paix. Cet avenir ne se construira pas tout seul. Unis dans un but commun, nous devons travailler ensemble pour assumer la responsabilité collective d'amener un changement durable.

Nous vous remercions de votre courage, de votre soutien et de votre engagement continu dans le cadre de ce travail essentiel. Nous avançons avec vous, toujours.

Avec tout mon respect,

Hilda Anderson-Pyrz

Présidente, Cercle national des familles et des survivantes



INTRODUCTION

*Le Cercle national
des familles et des
 survivantes a dirigé
la mise en œuvre du
premier appel à la
justice en travaillant avec
d'autres partenaires pour
créer conjointement le
Plan d'action national.*

À PROPOS DU CNFS

QUI NOUS SOMMES

Le Cercle national des familles et des survivantes (CNFS) est une organisation nationale à but non lucratif qui a été créée pour redonner le pouvoir et la place aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Le CNFS a été fondé en 2020 après que l'[Enquête nationale](#) sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) a publié son [rapport final](#), accompagné de 231 appels à la justice et de 21 appels à la justice supplémentaires spécifiques au Québec.

En tant que cercle consultatif, son rôle était d'attirer l'attention sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, ainsi que sur les survivantes et les familles dans le cadre des efforts visant à mettre fin à la violence fondée sur la race et le genre dans ces communautés.

Le CNFS a dirigé la mise en œuvre du premier appel à la justice en travaillant avec d'autres partenaires pour créer conjointement le [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#). Le Plan d'action national (PAN) fournit un cadre détaillé pour résoudre les problèmes multiformes qui contribuent à la crise des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées (FFADA2E+).

Le PAN a été publié en 2021 grâce à la participation de plus de 100 femmes et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, dont d'autres individus tels que des représentants d'organisations autochtones nationales et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

En avril 2023, le CNFS est légalement devenu une organisation à but non lucratif constituée en personne morale. Aujourd'hui, nous sommes la seule organisation autochtone nationale indépendante de tous les gouvernements, y compris les gouvernements autochtones, qui se concentre sur les familles des FFADA2E+, les survivantes de violence fondée sur le genre et la race, ainsi que sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans le cadre de son travail visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Dans sa nouvelle forme, le CNFS :

- continue de mettre l'accent sur les voix et les expériences des FFADA2E+, de leurs familles et des survivantes de violence fondée sur le genre dans les processus et les décisions qui les touchent;
- collabore avec des partenaires et des alliés afin d'ouvrir la voie à un avenir sûr, sécuritaire, équitable et digne pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ inuites, métisses et des Premières Nations;
- tient tous les gouvernements et toutes les institutions canadiennes responsables de leur rôle inhérent dans la décolonisation des normes économiques, sociales et culturelles qui contribuent à la violence fondée sur la race et le genre.

Introduction



Le CNFS se rallie aux mouvements populaires et de défense dirigés depuis longtemps par les familles des FFADA2E+ qui réclament sans relâche la prise en compte et la reconnaissance de leurs expériences vécues de manière significative.

La création du Cercle national des familles et des survivantes est historique. Pour la première fois, les familles et les survivantes peuvent participer aux processus d'élaboration conjointe du gouvernement et d'autres partenaires. Cette collaboration sans précédent marque un tournant important vers la prise de mesures concrètes et une véritable intégration en faveur d'un changement durable.

Le CNFS bénéficie d'un soutien financier de la part de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). Le budget fédéral de 2023 a prévu l'octroi de 2,6 millions de dollars sur trois ans à compter de 2023-2024 pour financer le travail essentiel du CNFS. En tant qu'organisation à but non lucratif, le CNFS reçoit du financement provenant de diverses sources.

Le CNFS continue de travailler avec le gouvernement fédéral pour appuyer les stratégies de mise en œuvre conjointe et de partenariat établies dans le PAN au sein des institutions et des gouvernements canadiens.



NOTRE MISSION, NOTRE VISION ET NOS VALEURS

NOTRE MISSION

Nous sommes fiers, autonomes et uniques en tant que membres des Premières Nations, en tant qu'Inuits, en tant que Métis et en tant que titulaires de droits inhérents et de droits fondamentaux.

Notre mission est de travailler en collaboration pour mettre fin au génocide des femmes, des filles et des personnes bispirituelles et de diverses identités de genre autochtones en traçant collectivement une voie vers la sûreté, la sécurité, l'équité et l'égalité.

NOTRE VISION

Les femmes, les filles et les personnes bispirituelles et de diverses identités de genre métisses, inuites et des Premières Nations vivent en sûreté et en sécurité, dans la dignité et l'équité, et dans un Canada qui défend et respecte nos droits inhérents et nos droits fondamentaux.

NOS VALEURS

Rien sur nous, sans nous

**RESPONSABILITÉ, ÉQUITÉ, SÉCURITÉ, JUSTICE,
RESPECT, DIGNITÉ, CONFIANCE, GUÉRISON et
AMOUR.**



Introduction

NOS PRINCIPES

Les principes directeurs qui orientent le travail du CNFS découlent des travaux de l'Enquête nationale, du PAN et des conventions et déclarations relatives aux droits de la personne.

1. Honorer la force des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et les soutenir dans la revendication de leurs responsabilités et rôles sacrés.

- Mettre l'accent sur la réappropriation du pouvoir, de la place et de la dignité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

2. Faire participer les familles et les survivantes dans le cadre de notre travail.

- Les expériences vécues par les familles et les survivantes offrent de l'information, des perspectives et des solutions essentielles pour amener un changement transformateur. Elles sont au cœur de ce changement.
- La notion de famille englobe toutes les formes de parenté, y compris les familles biologiques, les familles choisies et les familles de cœur.

3. Mettre l'accent sur l'égalité réelle et les droits fondamentaux des Autochtones qui comprennent les droits inhérents, les droits issus de traités et les droits constitutionnels, ainsi que les responsabilités des peuples autochtones.

- ÉGALITÉ RÉELLE : Un traitement identique peut parfois entraîner des inégalités. Des mesures particulières peuvent donc être nécessaires pour parvenir à une véritable égalité en matière de résultats afin d'éliminer les désavantages historiques, de surmonter les traumatismes intergénérationnels et de lutter contre la discrimination.
- DROITS FONDAMENTAUX : Tous les droits fondamentaux sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables. Les peuples autochtones jouissent de droits fondamentaux à l'échelle nationale et internationale, y compris de droits inhérents, de droits issus de traités et de droits constitutionnels. Les gouvernements ont

l'obligation légale de veiller à ce que les droits individuels et collectifs des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones soient pleinement respectés, promus et défendus.

- RESPONSABILITÉS : Lorsqu'ils promeuvent et protègent leurs droits fondamentaux, y compris leurs droits inhérents, leurs droits issus de traités et leurs droits constitutionnels, les peuples autochtones ont la responsabilité de se respecter les uns les autres et de respecter la terre et leur patrimoine culturel.

4. Soutenir une approche fondée sur les distinctions afin de s'assurer que les droits, les intérêts et les circonstances uniques des Métis, des Inuits et des Premières Nations soient reconnus, affirmés et mis en œuvre.

- Reconnaître les droits, y compris le droit à l'autodétermination, les intérêts et les priorités uniques des Inuits, des Métis et des Premières Nations, conformément à la promesse de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

5. Respecter les perspectives intersectionnelles et diverses, et inclure toutes les femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, où qu'elles se trouvent.

- PERSPECTIVES INTERSECTIONNELLES : Il est nécessaire de tenir compte des aspects multidimensionnels et interreliés qui composent l'identité d'un individu, notamment l'origine ethnique, l'identité culturelle, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, les capacités, la classe sociale et la situation géographique.
- PERSPECTIVES DIVERSES : Les individus ont des expériences différentes en fonction de leur identité et de leurs histoires diverses. Nous devons assurer la prise en compte des aspects intersectionnels de l'identité



Introduction

afin de reconnaître et d'affronter les réalités, les obstacles et les défis uniques, non seulement entre les individus et les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, mais aussi au sein des individus et de ces communautés.

6. Reconnaître le droit des peuples autochtones à l'autodétermination.

- Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils peuvent définir leur statut politique et poursuivre leur développement économique, social et culturel en toute liberté.

7. Utiliser une approche décolonisatrice qui est notamment adaptée à la culture et respectueuse des valeurs culturelles.

- **APPROCHE DÉCOLONISATRICE** : Cette approche consiste à remettre en question les influences coloniales ainsi qu'à démanteler et à remplacer ou adapter les structures qui contribuent à perpétuer le statu quo en s'appuyant sur les visions du monde et les perspectives autochtones.
- **ADAPTATION À LA CULTURE** : Reconnaître, respecter et intégrer les valeurs, les croyances et les pratiques culturelles autochtones. Fondée sur la reconnaissance de l'importance de la terre, de la culture, de la langue et des approches menées par les Autochtones, cette adaptation favorise la revitalisation et l'épanouissement des cultures, des langues et des connaissances traditionnelles autochtones.
- **RESPECT DES VALEURS CULTURELLES** : Reconnaître et éliminer les déséquilibres de pouvoir et les inégalités en mettant en place des services et des processus holistiques qui témoignent d'un respect sur le plan spirituel, social et émotionnel, et qui permettent aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones de réclamer leur pouvoir.

8. Travailler en collaboration et en partenariat avec nos alliés pour élaborer et mettre en œuvre nos stratégies de manière conjointe.

- Reconnaître que chaque personne a un rôle à jouer pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Ce travail nécessite un large éventail d'engagements et de collaborations permettant à tous les gouvernements (fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones), aux organisations représentatives autochtones et aux autres partenaires d'apporter leur contribution, en fonction de leurs propres priorités et capacités.
- Afin de garantir que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et les familles et les survivantes de violence ressentent les effets sur le terrain, tous les gouvernements (fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones), en partenariat avec des organisations représentatives autochtones, collaboreront à la réalisation et à la mise en œuvre conjointe de nos engagements respectifs et mutuels dans le cadre du PAN.

9. S'appuyer sur des données probantes et veiller à ce que nos progrès soient durables et évolutifs.

- Notre travail doit être fondé sur des décisions éclairées qui s'appuient sur des données probantes, l'apprentissage et la compréhension des méthodes efficaces pour combattre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.
- Tenir tous les gouvernements (fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones) responsables de leurs engagements à trouver et à cibler des ressources pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.
- En tant que document évolutif, notre stratégie est dynamique, modifiable et adaptable aux priorités ou aux circonstances qui changent au fil du temps.



VOIES DU CNFS

La **voie bleue** représente l'eau qui nous relie les uns aux autres, qui nous soutient et qui nous donne un second souffle.

La **voie verte** représente la terre qui nous guérit et qui établit le fondement de notre identité et de nos origines.

La **voie violette** représente la fin de la violence fondée sur le genre et la réappropriation du pouvoir et de la place de nos femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+.

La **voie rouge** représente le caractère sacré des voix et des vérités des familles et des survivantes.

Le **cœur** honore et commémore la valeur incommensurable de nos proches qui ont disparu ou qui ont été assassinés.

Le **feu** représente la mise en commun de chacun de nos feux, car nous sommes tous responsables d'éliminer toutes les formes de violence fondée sur le genre qui sont perpétrées contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Le **lever du soleil** représente un nouvel horizon et un nouveau commencement nous permettant de réclamer notre pouvoir et notre place.

Les **lignes blanches** nous rappellent la glace et la neige du Nord et le fait que notre environnement est une force vitale qui touche tout et qui est au cœur de notre culture et de notre mode de vie.

Les **13 lunes** représentent le cycle calendaire des occasions de changement transformateur et de réflexion qui accompagnent chaque lune.

Introduction



*Nous sommes
tous interreliés.*

CHACUNE ET CHACUN D'ENTRE NOUS ET NOUS TOUS

Le CNFS respecte tous les individus uniques et l'autochtonité distincte de tous les peuples autochtones du Canada. Nous célébrons la diversité et l'inclusion. Nous partageons notre espace, nos connaissances, nos expériences et notre humanité les uns avec les autres. Nous sommes tous interreliés.

Les membres du conseil d'administration et du personnel du CNFS sont des Inuits, des Métis et des membres des Premières Nations qui jouissent de droits inhérents et de droits fondamentaux et qui possèdent un patrimoine unique, tout comme les FFADA2E+, les survivantes et les familles autochtones qu'ils servent.

L'utilisation des termes « Premières Nations », « Métis » et « Inuits » tend à homogénéiser des individus issus de différentes cultures qui existent depuis longtemps sur ce continent, bien avant la création du Canada. De plus, le fait de répéter ces termes dans le même ordre (« Premières Nations, Métis et Inuits ») peut involontairement suggérer une hiérarchie de l'autochtonité, ce qui va à l'encontre des principes d'égalité et de respect de chaque culture unique.

Au sein du CNFS, nous promouvons le respect et favorisons l'inclusion en changeant l'ordre des termes « Métis », « Premières Nations » et « Inuits », et des autres descripteurs similaires dans tous nos documents et communications. Cette approche reflète notre engagement à honorer les identités uniques de chaque communauté que nous servons.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNFS

Le CNFS est une organisation autochtone nationale indépendante, à but non lucratif, légalement constituée en personne morale et nouvellement créée. Il est dirigé par un conseil d'administration composé de femmes et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones qui sont des membres de famille de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées (FFADA2E+) et qui sont elles-mêmes des survivantes de violence fondée sur le genre et la race.

MEMBRES DU CONSEIL

HILDA ANDERSON-PYRZ, PRÉSIDENTE

Hilda Anderson-Pyrz est une fière membre de la nation crie O-Pipon-Na-Piwin et une dirigeante autochtone respectée à l'échelle nationale qui transforme les expériences vécues en un puissant plaidoyer et en un changement systémique.

En tant que présidente du Cercle national des familles et des survivantes, elle apporte la force d'une survivante et le point de vue d'un membre de famille directement touché par la crise des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées (FFADA2E+). Son leadership se fonde sur l'établissement de liens communautaires profonds et sur une expertise de premier plan.

Le travail de Hilda repose sur la conviction que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sont sacrées. Elle s'engage à mettre l'accent sur les voix des familles et des survivantes et à promouvoir des approches décolonisatrices en matière de justice et de guérison qui sont menées par les Autochtones et fondées sur les droits. Elle milite en s'appuyant sur les connaissances culturelles, en faisant preuve d'humilité et en adoptant une vision d'un avenir autodéterminé pour tous les peuples autochtones.

Ayant grandi au bord de South Indian Lake et de Rusty River, Hilda a vu son enfance façonnée par la terre et les enseignements de son défunt père, pêcheur commercial et trappeur. Ces fondements lui ont inculqué un profond sentiment d'identité, un grand sens des responsabilités et une ferme détermination ancrés dans la force de sa langue, de ses valeurs et de ses traditions cries.

Depuis plus de deux décennies, Hilda mène des initiatives transformatrices à l'échelle locale, régionale et nationale. Elle a joué un rôle important dans la création de l'unité de liaison des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) de Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., où elle a occupé le poste de directrice pendant cinq ans. Son leadership s'est également étendu à la Families First Foundation et à la coalition des FFADA du Manitoba. Que ce soit lors de rassemblements communautaires ou de forums internationaux comme ceux des Nations Unies, elle s'exprime avec le pouvoir de l'expérience vécue et la force de la vérité collective.

L'engagement de toute une vie de Hilda lui a valu de nombreux prix en reconnaissance de son impact sur la justice, la guérison et le changement systémique. Elle n'est pas seulement une militante. Elle est aussi une fondatrice de mouvements, une porteuse de la vérité et une protectrice de la communauté. Avec courage et compassion, elle fait connaître les histoires de celles qui ont disparu, qui ont été assassinées et qui ont survécu et elle incite tout le monde à s'unir pour bâtir un avenir juste, fondé sur la responsabilité et l'action.



... s'engage à mettre l'accent sur les voix des familles et des survivantes et à promouvoir des approches décolonisatrices ... qui sont menées par les Autochtones et fondées sur les droits.





... plus de 25 ans de service, de leadership et d'activisme en militant pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

ANNE MAJE RAIDER

Ann Maje Raider est une grand-mère kaska et membre du clan des Loups situé sur le territoire kaska non cédé du sud-est du Yukon. En tant qu'ancienne chef de la Première Nation de Liard – et la première chef à avoir été élue démocratiquement – Ann a fait preuve de plus de 25 ans de service, de leadership et d'activisme en militant pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

En 1998, avec un petit groupe de femmes kaska, Ann a rejoint la Liard Aboriginal Women's Society (LAWS). La société a acquis une capacité juridique lors de l'Enquête nationale sur les FFADA, et le document qu'elle a présenté contenait les recommandations de femmes du Yukon pour combattre la violence fondée sur le genre et la race à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

À titre de directrice générale de la société, Ann a lancé plusieurs initiatives novatrices en matière d'intervention sociale liées au bien-être culturel et à la justice sociale. Récemment, la société et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont collaboré pour mettre en œuvre un protocole de sécurité publique novateur intitulé *Together for Justice*, qui a été reconnu comme une pratique exemplaire par les Nations Unies et qui a valu à Ann le Prix de la sécurité publique du gouvernement du Yukon pour un projet exceptionnel en 2016.

Aujourd'hui, Ann copréside le Comité consultatif du Yukon, qui contribue à l'élaboration du document intitulé *Changer la donne pour défendre la dignité et la justice : la Stratégie du Yukon sur les FFADA2E+*. Son rôle actuel en tant que membre du CNFS renforce son engagement, qui découle de son expérience vécue – celle de l'assassinat de sa sœur, dont elle porte aujourd'hui la voix. Sa capacité à guider sa communauté dans une voie de développement cohérente et à combiner différents modèles de pratique thérapeutique traditionnels et occidentaux lui a notamment valu la Médaille polaire du gouverneur général en 2017.

Introduction



Reconnue à l'échelle régionale et nationale pour son travail de défense des droits des femmes et des enfants et pour ses prises de position contre la violence familiale ...

CHARLOTTE WOLFREY

Charlotte Wolfrey (Pottle) est née sur le territoire dans la région de Rigolet, au Nunatsiavut. Fortement enracinée dans ses origines inuites, elle pratique sa culture et vit des animaux et des plantes de sa communauté.

Reconnue à l'échelle régionale et nationale pour son travail de défense des droits des femmes et des enfants et pour ses prises de position contre la violence familiale, Charlotte a occupé divers postes de direction dans le domaine de la santé et de l'administration municipale et a notamment siégé au conseil communautaire et travaillé pour la Labrador Inuit Association.

En plus d'être active dans le milieu de la recherche depuis le début des années 1980, elle a collaboré aux travaux de nombreux comités et organismes locaux, provinciaux, nationaux et internationaux, dont la Canadian Inuit Circumpolar Health Society, le Programme de recherche de la région de l'Atlantique sur la santé des Autochtones et le Conseil consultatif provincial sur la condition de la femme.

En reconnaissance de ses décennies de service et de défense des droits, elle a été nommée Femme inuite de l'année par Pauktuutit en 2011 et a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II en 2013. En 2012, Charlotte a été choisie pour être témoin honoraire de la Commission de vérité et réconciliation.

Pendant deux ans, elle a fait partie du Cercle conseil national des familles, qui a fourni des recommandations et des conseils aux commissaires de l'Enquête nationale sur les FFADA. Après avoir passé des années à s'exprimer et à défendre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, elle a espoir qu'un changement transformateur est possible.

Charlotte est une ancienne membre du conseil d'administration de Pauktuutit Inuit Women of Canada et a précédemment exercé deux mandats en tant qu'AngajukKâk (maire) de Rigolet. Elle est particulièrement fière d'être une épouse, une mère de quatre enfants, une grand-mère et une arrière-grand-mère.



Introduction



**... artiste, récolteuse
et mère ... élue lors
des élections générales
du 25 octobre 2021
pour représenter la
circonscription d'Iqaluit-
Sinaa à la 6e Assemblée
législative du Nunavut.**

JANET PITSIULAAQ BREWSTER

Janet Pitsiulaaq Brewster est artiste, récolteuse et mère de Taqtu, Ashevak et Napatsi. Elle a été élue lors des élections générales du 25 octobre 2021 pour représenter la circonscription d'Iqaluit-Sinaa à la 6e Assemblée législative du Nunavut.

Pendant près de 20 ans, Janet a occupé des postes de direction au sein du ministère territorial de la Santé dans le domaine de la promotion et de la protection de la santé, des relations avec les patients, des déplacements pour raison médicale et de la santé des populations. Elle est également l'ancienne directrice générale de l'Association des artistes et des artisans du Nunavut.

Janet a été adjointe au maire d'Iqaluit et a siégé au conseil d'administration de l'Inuit Broadcasting Corporation, au Conseil de gouvernance de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest et au Comité de gestion du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.

Elle a été vice-présidente fondatrice de la Fondation autochtone de guérison, elle participe activement au sein du CNFS et elle a contribué à la création du Plan d'action national (PAN) de 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées. Janet prend également part au mouvement Black Lives Matter dans la région du Nunavut.

Introduction



Elle met à profit son expérience vécue pour prendre la parole lors de conférences partout au pays portant sur les services de police afin de souligner la nécessité d'apporter des changements systémiques dans la façon dont les cas sont traités. Elle a notamment participé au Sommet des praticiens de la justice de 2016 sur les FFADA au Canada ...



MELANIE MORRISON

Melanie Morrison, fière femme mohawk, épouse dévouée et mère originaire du territoire de Kahnawà:ke, a été élue chef de sa communauté en juillet 2024. En tant qu'ancienne membre du conseil d'administration du CNFS, elle a généreusement fait appel à ses talents de leader, à sa perspicacité et à ses connaissances culturelles dans le cadre d'un effort collectif visant à élaborer un plan stratégique reposant sur l'unité, la force commune et une vision concertée. Ce travail a reflété l'engagement du CNFS à améliorer la situation des communautés autochtones grâce à des partenariats et à un leadership déterminé. Ayant accumulé plus de 20 ans de service à la Caisse populaire de Kahnawà:ke, Melanie a toujours fait preuve d'un leadership visionnaire fondé sur l'intégrité et les valeurs communautaires. Aujourd'hui, à titre de chef élue, elle démontre cette même passion et ce même dévouement au sein du Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke, où elle continuera à soutenir la croissance, à défendre l'unité et à appuyer la force collective jusqu'en 2027.

Melanie milite en faveur des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées depuis 2006, date à laquelle sa sœur Tiffany Morrison a été portée disparue. Les restes de sa sœur ont été retrouvés en 2010, mais le meurtre n'a toujours pas été élucidé. Elle met à profit son expérience vécue pour prendre la parole lors de conférences partout au pays portant sur les services de police afin de souligner la nécessité d'apporter des changements systémiques dans la façon dont les cas sont traités. Elle a notamment participé au Sommet des praticiens de la justice de 2016 sur les FFADA au Canada et à une conférence de l'Association des chefs de police des Premières Nations en 2018.

La détermination et la résilience sans faille de Melanie l'ont amenée à défendre avec passion les familles touchées et les survivantes. Elle a fait partie du Cercle conseil national des familles qui a guidé l'élaboration du rapport supplémentaire Kepek-Québec et l'équipe judiciaire de l'Enquête nationale sur les FFADA. De plus, elle a été la coordonnatrice principale du projet « Women are Sisters » de son cercle de guérison en 2019.

Les nombreuses années d'engagement de Melanie lui ont valu des marques de reconnaissance, dont le prix Ambassadrice de la conscience d'Amnistie internationale en 2017. Elle a également participé à la campagne francophone *Écrire pour les droits* d'Amnistie internationale en 2018. Melanie espère que son travail entraînera les changements nécessaires afin qu'aucune autre famille n'ait à subir ce que la sienne a vécu.

Introduction



En tant que membre d'une famille touchée qui a été témoin des répercussions du racisme et de la violence systémiques, Tanya se sert de son expérience vécue pour militer en faveur des familles de femmes autochtones disparues et assassinées ...

TANYA DEBASSIGE

Tanya Debassige est une Ojibwé et une Odawa de Mnidoo Mnising (île Manitoulin). Elle est née et a grandi sur son territoire traditionnel anishinabek, qui est visé par le traité Robinson-Huron. Mère de deux grands enfants extraordinaires et fière grand-mère, elle est la petite-fille d'un survivant des pensionnats. Elle a elle-même fréquenté un externat quand elle était jeune et a appris la résilience, la patience et la persévérance.

En tant que membre d'une famille et d'une communauté touchées qui a été témoin des répercussions du racisme et de la violence systémiques, Tanya se sert de son expérience vécue pour militer en faveur des familles de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, et des survivantes de violence fondée sur le genre et la race. Après avoir elle-même rencontré des obstacles pour avoir accès à des ressources, elle a choisi d'aider les familles touchées et les survivantes à s'y retrouver dans les programmes provinciaux, fédéraux et des Premières Nations.

Tanya veille à ce que son engagement et ses enseignements soient ancrés dans les modes de connaissance autochtones, une valeur qu'elle estime héritée de ses parents. Son père, Adam Debassige, lui a inculqué l'importance de l'éducation. Aujourd'hui, malgré des difficultés d'apprentissage, Tanya détient deux diplômes. Jouant un rôle clé dans le processus de guérison de sa famille, la mère de Tanya, Lorraine, a dû surmonter la perception selon laquelle il faut cacher ses pratiques culturelles. Aujourd'hui, elle croit fermement à l'importance d'intégrer les langues au cœur des cérémonies. Ces valeurs ont permis à Tanya d'être une meilleure militante et éducatrice dans le cadre de son travail visant à offrir de l'information à d'autres familles et survivantes.

Aujourd'hui, en tant que membre du conseil d'administration du CNFS, Tanya amène des changements en apportant des solutions et en sensibilisant les gens au caractère sacré des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Elle espère ardemment que les 231 appels à la justice du rapport final de l'Enquête nationale seront mis en œuvre et que chaque Canadienne et chaque Canadien prendra conscience de sa responsabilité dans la lutte contre la violence fondée sur le genre et la race.



PLAN STRATÉGIQUE

*Notre mission consiste
principalement à
renforcer l'autonomie
des familles et des
 survivantes en leur
offrant une plateforme
leur permettant de faire
part de leurs histoires, de
leurs expériences et de
leurs points de vue.*

PLAN STRATÉGIQUE DU CNFS

Le CNFS privilégie une approche stratégique, holistique, inclusive et culturellement adaptée. Cette approche vise à promouvoir la justice, à favoriser la guérison et à entraîner un changement systémique afin de bâtir un avenir où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones se sentent en sécurité, respectées et valorisées.

Pour élaborer leur plan stratégique, le conseil d'administration et le personnel du CNFS ont formé un cercle de partage afin de définir une nouvelle mission, une nouvelle vision et de nouvelles valeurs pour le CNFS. Ils ont examiné et redéfini les voies représentées dans le logo du CNFS en expliquant la signification culturelle de chaque voie et en s'appuyant sur leurs propres expériences sur la terre ou lors de cérémonies. Ces voix ont contribué à la réalisation du plan stratégique.

Le CNFS s'engage à adopter une approche décolonisatrice pour concrétiser sa vision et accomplir sa mission organisationnelles. À ce titre, les buts, objectifs, stratégies et tactiques établis dans ce plan stratégique sont considérés comme étant dotés d'un caractère décolonisateur par défaut.

Ainsi, la voie à suivre doit permettre de remettre en question et d'éliminer les déséquilibres de pouvoir oppressifs. Dans la mesure du possible, ces dynamiques doivent être cernées et déconstruites.

Le CNFS a plusieurs principaux buts et objectifs. Notre mission consiste principalement à renforcer l'autonomie des familles et des survivantes en leur offrant une plateforme leur permettant de faire part de leurs histoires, de leurs expériences et de leurs points de vue. Le CNFS s'efforce de favoriser la mise en œuvre complète des 231 appels à la justice en écoutant les voix des familles et des survivantes, en suivant les progrès réalisés dans le cadre du PAN et en assurant la responsabilisation des organismes gouvernementaux, des institutions et de la société.



Les **buts** désignent les résultats globaux qu'une organisation tente d'atteindre. Ils définissent les résultats finaux souhaités et orientent le travail selon un objectif déterminé.

Les **objectifs** désignent les actions mesurables décrites dans la stratégie qui peuvent être utilisées pour évaluer l'efficacité du plan stratégique.

Les **stratégies** désignent les approches ou les plans d'action conçus pour atteindre les buts. Elles décrivent les méthodes que l'organisation adoptera ou les voies qu'elle empruntera pour obtenir les résultats souhaités.

Les **tactiques** désignent les actions, les étapes ou les activités particulières entreprises pour mettre en œuvre les stratégies. Ce sont des mesures concrètes qui sont présentées de manière détaillée et généralement prises à court terme.

BUT N° 1

RENFORCER L'AUTONOMIE DES FAMILLES ET DES SURVIVANTES

Le renforcement de l'autonomie des familles et des survivantes est au cœur du travail du CNFS. Nous nous engageons à établir des relations de collaboration avec les familles et les survivantes afin de faire entendre leurs voix et de créer des environnements ouverts. En bâtissant des réseaux de soutien solides et en favorisant des milieux propices à la guérison, nous honorons leur résilience et leur force.

RENFORCER L'AUTONOMIE DES FAMILLES ET DES SURVIVANTES

OBJECTIF 1.1 : Collaborer avec les familles, les survivantes et d'autres personnes afin de valider les stratégies et les tactiques que nous proposons et d'élaborer des mesures et des idées de manière conjointe pour atteindre nos buts.

OBJECTIF 1.2 : Bâti et maintenir des réseaux de soutien solides pour les familles et les survivantes.

OBJECTIF 1.3 : Fournir un soutien, des ressources et de la formation pour renforcer l'autonomie des familles et des survivantes dans leur combat et leur processus de guérison.

OBJECTIF 1.4 : Créer un fonds pour appuyer les familles et les survivantes.

STRATÉGIES	TACTIQUES
APPROCHE COMMUNAUTAIRE	• Offrir un espace permettant aux personnes de faire part de leurs expériences et de leurs connaissances dans leurs propres mots et leurs propres langues et avec leurs propres outils et méthodologies. • Établir des partenariats avec des groupes de soutien locaux dans différentes régions et faciliter les réunions afin qu'elles soient accessibles aux familles et aux survivantes. • Travailler en partenariat pour organiser des ateliers axés sur la guérison, la défense et la résilience. • Collaborer à la création d'espaces sûrs soutenus par des aînés, comme des cercles de guérison, afin de permettre aux familles et aux survivantes de participer à des rassemblements de guérison. • Veiller à ce que les familles et les survivantes aient la possibilité de prendre part aux activités et aux processus décisionnels du CNFS.
OFFRE DE SERVICES COMPLETS	• Concevoir une plateforme en ligne permettant aux familles et aux survivantes de communiquer, de partager des ressources et d'avoir accès à un soutien virtuel. • Militer pour la création de centres de ressources offrant des services d'aide juridique, de soutien en santé mentale et de défense. • Mettre en œuvre des programmes de mentorat par les pairs regroupant des militants chevronnés et de nouveaux membres de famille et survivantes. • Conclure des partenariats avec des cabinets d'avocats afin d'offrir des services juridiques gratuits ou à coût réduit. • Plaider en faveur de l'élaboration d'un programme permettant de verser des fonds rapidement pour répondre à des besoins urgents, comme des déplacements pour se présenter au tribunal ou du soutien psychologique d'urgence.
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	• Offrir des programmes de formation visant à améliorer les compétences en matière de défense, de prise de parole en public et de compréhension des systèmes de justice. • Créer une bibliothèque de guides d'information, de boîtes à outils et d'accès en ligne et en personne à des réseaux qui appuient les efforts de plaidoyer. • Travailler en partenariat avec d'autres organisations à but non lucratif ayant les mêmes intérêts et la capacité de contribuer à l'atteinte des buts et des objectifs du CNFS.
LEADERSHIP ET PARTICIPATION	• Établir des partenariats avec des gouvernements, des fondations, des entreprises et des donateurs individuels afin de bénéficier d'un soutien financier continu. • Lancer des campagnes de financement pour créer et maintenir le fonds de soutien aux familles et aux survivantes. • Demander des subventions gouvernementales et non gouvernementales pour appuyer le fonds.

Plan stratégique

BUT N° 2

REMETTRE EN QUESTION LE STATU QUO

Remettre en question le statu quo nécessite des efforts incessants et une grande collaboration. Nous nous engageons à travailler avec des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes communautaires afin d'assurer la mise en œuvre des 231 appels à la justice en priorité. Nous tiendrons les gouvernements, les organismes et les institutions responsables de leurs actes et nous ferons pression pour que les changements législatifs et politiques nécessaires soient apportés afin de mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones.

REMETTRE EN QUESTION LE STATU QUO

OBJECTIF 2.1 : Plaider en faveur de la mise en œuvre des 231 appels à la justice à l'échelle internationale, nationale, provinciale et locale.

OBJECTIF 2.2 : Collaborer et établir des partenariats avec des organismes gouvernementaux, des ONG et des organismes communautaires afin de s'assurer que le Plan d'action national (PAN) constitue une priorité.

OBJECTIF 2.3 : Tenir les intervenants responsables de leurs engagements et de leurs actes dans le cadre du PAN et de la mise en œuvre des 231 appels à la justice à titre d'impératifs juridiques.

OBJECTIF 2.4 : Mener des recherches, formuler des recommandations en matière de politiques et rédiger des exposés de position afin d'aboutir à des réformes législatives et systémiques.

STRATÉGIES	TACTIQUES
ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES	• Mener une campagne et un sondage à l'échelle nationale afin de recueillir les commentaires des familles, des survivantes, des intervenants et des alliés. • Animer des ateliers et des séances de formation à l'intention des familles et des survivantes afin de les aider à militer pour des changements politiques. • Organiser des campagnes de lobbying en faveur de changements politiques précis et de réformes législatives particulières. • Tenir des séances d'information et effectuer des présentations à l'intention des décideurs politiques de tous les niveaux afin de favoriser la mise en œuvre des 231 appels à la justice. • Fournir des recommandations en matière de politiques fondées sur l'expertise et les expériences des familles et des survivantes et en faire la promotion en militant pour la mise en œuvre des 231 appels à la justice. • Suivre les progrès réalisés dans le cadre du PAN et tenir les institutions responsables de leurs responsabilités, de leurs engagements et de leurs actes. • Réunir des groupes d'experts rassemblant des universitaires, des professionnels du droit et des dirigeants autochtones afin de formuler des recommandations en matière de politiques. • Examiner et mettre à jour les stratégies de façon régulière en fonction des commentaires des familles, des survivantes et des autres intervenants. • Publier et diffuser les recommandations en matière de politiques et les exposés de position à l'intention des décideurs politiques, des intervenants et du public.
SÉCURITÉ	• Collaborer avec la communauté pour faire preuve d'innovation et utiliser la technologie afin de créer des outils qui contribuent à assurer la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones, tout en protégeant leur autonomie et leur vie privée.
PARTENARIATS STRATÉGIQUES	• Concevoir et lancer des initiatives conjointes avec des partenaires afin d'aborder les principaux aspects du PAN et de répondre aux 231 appels à la justice. • Établir des protocoles d'entente avec des partenaires clés afin d'officialiser la relation de collaboration et les buts communs. • Conclure des partenariats avec des établissements universitaires et des organismes de recherche afin de mener des études sur les FFADA2E+ et les questions connexes. • Élaborer et mettre en œuvre des initiatives conjointes qui abordent des aspects précis du PAN et qui permettent de répondre aux 231 appels à la justice. • Demander aux partenaires de démontrer leur engagement envers le CNFS en signant et en annonçant publiquement leur engagement à mettre fin à la violence fondée sur le genre et la race.
EFFORTS COMMUNS	• Collaborer avec d'autres groupes de défense afin d'amplifier les efforts et d'avoir une plus grande incidence. • Travailler avec les gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et autochtones afin d'influencer l'élaboration de politiques et d'obtenir leur soutien en faveur d'initiatives.
COMMUNICATION	• Établir des canaux de communication avec des partenaires afin de fournir des mises à jour, de faire part de pratiques exemplaires et de transmettre des rapports d'étape régulièrement.

PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ET L'ÉQUITÉ CULTURELLES

Nous préconisons l'intégration de pratiques et de connaissances culturelles autochtones dans tous les aspects du Plan d'action national (PAN). En renforçant la compétence culturelle et en promouvant le respect culturel, nous souhaitons créer des environnements où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones se sentent valorisées et protégées. En menant des initiatives qui favorisent la sécurité et l'équité culturelles, nous cherchons à inspirer les autres.

PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ET L'ÉQUITÉ CULTURELLES

- OBJECTIF 3.1 :** Élaborer un plan d'action publique en matière de décolonisation qui démontre l'engagement du CNFS envers la décolonisation et qui fait état de mesures concrètes et immédiates.
- OBJECTIF 3.2 :** Aider les organisations à intégrer des pratiques et des connaissances culturelles autochtones dans tous les aspects du PAN.
- OBJECTIF 3.3 :** Établir des partenariats avec des organisations autochtones, des aînés et des gardiens du savoir afin d'assurer le respect et l'application des protocoles culturels.
- OBJECTIF 3.4 :** Créer une formation sur la compétence culturelle à l'intention des prestataires de services, des organismes d'application de la loi et des décideurs politiques.

STRATÉGIES	TACTIQUES
INTÉGRATION CULTURELLE	• Veiller à ce que le CNFS soit un modèle en matière de décolonisation en examinant et en révisant toutes les politiques et tous les processus du CNFS dans une optique de réappropriation de notre pouvoir et de notre place. • Concevoir des modules de formation complets sur la compétence culturelle et la décolonisation qui sont adaptés à différents publics. • Fournir aux organismes partenaires une boîte à outils en matière de décolonisation pouvant être utilisée pour démanteler les structures de pouvoir oppressives. • Plaider en faveur de l'intégration du leadership, de pratiques culturelles, de connaissances et de méthodologies autochtones. • Conclure des partenariats avec des établissements d'enseignement et des organismes de formation afin de fournir de la formation sur la compétence culturelle. • Offrir de la formation aux prestataires de services, aux organismes d'application de la loi et aux décideurs politiques afin d'assurer une prestation de soins dans le respect des valeurs culturelles auprès des familles et des survivantes autochtones. • Proposer aux organisations des ateliers sur la décolonisation et l'intégration de pratiques culturelles autochtones dans leurs programmes.
DOCUMENTATION DES PRATIQUES EXEMPLAIRES	• Examiner toutes les politiques organisationnelles dans une optique de réappropriation de notre pouvoir et de notre place. • Établir des partenariats officiels avec des organisations autochtones, des aînés et des gardiens du savoir afin d'orienter les pratiques culturelles et l'application des protocoles culturels. • Documenter et communiquer les pratiques exemplaires en matière d'intégration de pratiques culturelles autochtones dans diverses initiatives. • Élaborer et diffuser des guides sur les protocoles culturels afin d'assurer une collaboration respectueuse et appropriée avec les communautés autochtones. • Mettre en place des programmes de reconnaissance pour honorer les organisations qui intègrent efficacement des pratiques culturelles autochtones promouvant la sûreté et la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.
ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE	• Consulter des aînés et des gardiens du savoir afin d'assurer le respect et l'application des protocoles culturels. • Travailler avec des organisations autochtones internationales, nationales, régionales et locales afin d'assurer la collaboration, la coordination des efforts et le partage des ressources.

Plan stratégique

BUT N° 4

SENSIBILISER ET ÉDUQUER LE PUBLIC

Il est crucial de sensibiliser et d'éduquer le public pour entraîner un changement. En menant des campagnes, des programmes éducatifs et un travail d'approche communautaire, nous souhaitons sensibiliser le public à la crise nationale des FFADA2E+ et à la nécessité d'une réforme systémique. En mobilisant l'ensemble de la communauté, nous formerons un front uni contre la violence coloniale et la discrimination.

SENSIBILISER ET ÉDUQUER LE PUBLIC

OBJECTIF 4.1 : Établir des partenariats afin d'effectuer chaque année une analyse critique des progrès réalisés par le Canada dans la mise en œuvre du PAN et des 231 appels à la justice.

OBJECTIF 4.2 : Sensibiliser le public à la question des FFADA2E+ et à la violence fondée sur le genre et la race.

OBJECTIF 4.3 : Fournir du matériel pédagogique et des ressources éducatives.

OBJECTIF 4.4 : Organiser des événements pour rendre hommage aux FFADA2E+ et souligner les problèmes persistants.

OBJECTIF 4.5 : Conclure des partenariats stratégiques avec des organisations qui partagent des valeurs et des objectifs similaires.

STRATÉGIES	TACTIQUES
SENSIBILISATION	• Lancer des campagnes multimédias (réseaux sociaux, télévision, radio et presse écrite) pour sensibiliser le public. • Planifier des événements de sensibilisation dans les communautés afin de sensibiliser le public à la question des FFADA2E+ et à la violence fondée sur le genre et la race. • Mener des campagnes pour sensibiliser l'ensemble de la communauté au sujet des FFADA2E+ et de la violence fondée sur le genre et la race en soulignant la nécessité d'un changement systémique. • Préparer des trousseaux d'information pour les centres communautaires, y compris des brochures, des affiches et des guides d'activités. • Créer des outils interactifs et du contenu numérique pour mobiliser et sensibiliser divers publics. • Organiser des événements pour rendre hommage aux FFADA2E+ et sensibiliser le public. • Animer des ateliers et réunir des panels de discussion lors d'événements afin de sensibiliser les participants et de promouvoir le dialogue.
ÉDUCATION	• Élaborer des ressources pour les écoles, les centres communautaires et les plateformes en ligne afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension. • Créer des programmes d'enseignement pour les écoles qui abordent les FFADA2E+ et des sujets connexes. • Concevoir et mettre en œuvre des programmes éducatifs dans les écoles et les centres communautaires afin d'éduquer le public au sujet des FFADA2E+. • Travailler avec des éducateurs pour créer des programmes qui abordent les FFADA2E+ et les questions connexes. • Distribuer du matériel pédagogique, fournir des ressources éducatives et faire part de pratiques exemplaires aux partenaires pour maximiser l'impact.
ÉVÉNEMENTS ET COMMÉMORATIONS	• Organiser des événements et des conférences pour rendre hommage aux FFADA2E+, sensibiliser le public et permettre à la communauté de se joindre aux efforts de plaidoyer. • Tenir une conférence annuelle réunissant des familles, des survivantes, des militants, des décideurs politiques et des alliés.



Plan stratégique

BUT N° 5

ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

Il est essentiel d'accroître notre capacité organisationnelle pour appuyer nos efforts. Obtenir du financement à long terme, investir dans le perfectionnement du personnel et mettre en place une structure de gouvernance solide nous permettra de mener à bien notre mission de manière efficace et transparente.

ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

OBJECTIF 5.1 : Appuyer le conseil d'administration afin qu'il soit efficace.

OBJECTIF 5.2 : Mettre en place des processus et des structures de gouvernance solides.

OBJECTIF 5.3 : Obtenir un financement durable.

OBJECTIF 5.4 : Embaucher du personnel et investir dans celui-ci.

OBJECTIF 5.5 : Ouvrir des bureaux régionaux.

STRATÉGIES	TACTIQUES
EXCELLENCE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	- Les membres du conseil d'administration respectent les valeurs du CNFS en menant des conversations difficiles avec soin et sensibilité, en intégrant des approches de réduction des préjugés qui permettent de défendre la dignité et en reconnaissant les influences coloniales. - Réaliser une analyse intergouvernementale des réponses aux 231 appels à la justice et au Plan d'action national (PAN) à l'échelle locale et régionale afin de cerner des pratiques exemplaires et émergentes pour le CNFS. - Créer un groupe consultatif et stratégique constitué d'experts pour aider le conseil d'administration à élaborer son plan stratégique annuel et le plan opérationnel connexe. - Offrir des séances de formation aux membres du conseil d'administration sur les pratiques exemplaires en matière de gouvernance. - Élaborer des politiques et des procédures en matière de gouvernance et réviser celles-ci régulièrement. - Fournir des rapports financiers de façon régulière afin d'assurer la transparence. - Augmenter le nombre de membres siégeant au conseil d'administration afin d'améliorer la représentation régionale. - Demander du financement afin de permettre aux membres du conseil d'administration de se réunir chaque année en personne.
FINANCEMENT DURABLE	- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies globales de financement, notamment des événements et des campagnes. - Mettre sur pied une équipe dédiée à la rédaction de demandes de subventions afin de trouver des possibilités de financement. - Mettre en place des processus et des structures de gouvernance solides afin de favoriser l'inclusion et d'assurer la transparence et la responsabilité. - Obtenir un financement durable grâce à des subventions, à des dons et à des partenariats afin d'appuyer les programmes et les initiatives du CNFS. - Mettre en œuvre des pratiques de gestion financière rigoureuses afin d'assurer la transparence et la responsabilité. - Privilégier et trouver des ressources pour la création et le fonctionnement des bureaux régionaux du CNFS.
PERSONNEL ET INFRASTRUCTURE	- Veiller à ce que les politiques et les pratiques du CNFS en matière de ressources humaines favorisent l'équité et la décolonisation. - S'assurer que le modèle de rémunération du CNFS reconnaît les connaissances et l'expertise des membres du personnel autochtones en prévoyant des salaires égaux ou supérieurs à ceux de postes similaires dans d'autres organisations à but non lucratif. - Élaborer une stratégie de recrutement afin d'attirer des personnes professionnelles, compétentes et passionnées. - Investir dans la formation et le perfectionnement du personnel afin d'améliorer l'efficacité organisationnelle. - Mettre en œuvre des programmes visant à favoriser le bien-être et le maintien en poste des employés. - Militer pour la création de bureaux satellites du CNFS dans chaque région du Canada. - Effectuer des évaluations des besoins afin de déterminer les meilleurs endroits pour établir les bureaux régionaux du CNFS. - Conclure des partenariats avec des organisations locales afin d'appuyer le travail des bureaux régionaux du CNFS.
SÉCURITÉ AU TRAVAIL	- Discuter avec les employés de ce qui pourrait les aider à réclamer leur pouvoir et leur place dans leur travail au sein du CNFS et dresser une liste de mesures à prendre pour leur permettre d'exercer leur autonomie et d'éprouver un sentiment d'appartenance, quel que soit l'espace dans lequel ils évoluent. - Élaborer des politiques et des procédures visant à assurer la sécurité des membres du conseil d'administration et du personnel du CNFS lorsqu'ils se déplacent ou paraissent en public et qu'ils peuvent se sentir en danger ou être victimes de violence. - Offrir de la formation et du soutien sur le plan culturel aux membres du conseil d'administration et du personnel afin de les aider à faire face à du harcèlement en personne ou en ligne en tant que femmes, filles et personnes 2ELGBTQIA+ autochtones et en tant qu'individus militant en faveur des FFADA2E+ et de la décolonisation.

MESURE

Collaborer avec les familles, les survivantes et d'autres personnes afin de valider les stratégies et les tactiques que nous proposons et d'élaborer des mesures et des idées de manière conjointe pour atteindre nos buts.

REPÈRES DE PARCOURS

Ces repères sont placés avec soin tout au long de notre cheminement commun. Ils nous invitent à réfléchir au chemin parcouru plutôt qu'à la destination, à célébrer les progrès réalisés et à présenter le fruit de notre persévérance.



INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Les indicateurs de rendement clés (IRC) n'ont pas encore été établis. Ils seront élaborés une fois que la communauté aura validé le plan stratégique.

BUTS	OBJECTIFS	IRC	ÉCHÉANCIER	SOURCE DES DONNÉES
RENFORCER L'AUTONOMIE DES FAMILLES ET DES SURVIVANTES	Collaborer avec les familles, les survivantes et d'autres personnes afin de valider les stratégies et les tactiques que nous proposons et d'élaborer des mesures et des idées de manière conjointe pour atteindre nos buts.			
	Bâtir et maintenir des réseaux de soutien solides pour les familles et les survivantes.			
	Fournir un soutien, des ressources et de la formation pour renforcer l'autonomie des survivantes dans leur combat et leur processus de guérison.			
	Créer un fonds pour appuyer les familles et les survivantes.			
REMETTRE EN QUESTION LE STATU QUO	Plaider en faveur de la mise en œuvre des 231 appels à la justice à l'échelle internationale, nationale, provinciale, territoriale et locale.			
	Collaborer et établir des partenariats avec des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes communautaires afin de s'assurer que le Plan d'action national (PAN) constitue une priorité.			
	Tenir les intervenants responsables de leurs engagements et de leurs actes dans le cadre de la mise en œuvre des 231 appels à la justice à titre d'impératifs juridiques.			
	Mener des recherches, formuler des recommandations en matière de politiques et rédiger des exposés de position afin d'aboutir à des réformes législatives et systémiques.			

Indicateurs de rendement clés – Suite

BUTS	OBJECTIFS	IRC	ÉCHÉANCIER	SOURCE DES DONNÉES
PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ET L'ÉQUITÉ CULTURELLES	Rédiger une déclaration en matière de décolonisation qui démontre l'engagement du CNFS envers la décolonisation et qui fait état de mesures concrètes et immédiates.			
	Aider les organisations à intégrer des pratiques et des connaissances culturelles autochtones dans tous les aspects du Plan d'action national (PAN).			
	Établir des partenariats avec des organisations autochtones, des aînés et des gardiens du savoir afin d'assurer le respect et l'application des protocoles culturels.			
	Créer une formation sur la compétence culturelle à l'intention des prestataires de services, des organismes d'application de la loi et des décideurs politiques.			
SENSIBILISER ET ÉDUIQUER LE PUBLIC	Établir des partenariats afin d'effectuer chaque année une analyse critique des progrès réalisés par le Canada dans la mise en œuvre du PAN et des 231 appels à la justice.			
	Sensibiliser le public à la question des FFADA2E+ et à la violence fondée sur le genre et la race.			
	Fournir du matériel pédagogique et des ressources éducatives.			
	Organiser des événements pour rendre hommage aux FFADA2E+ et souligner les problèmes persistants.			
	Conclure des partenariats stratégiques avec des organisations qui partagent des valeurs et des objectifs similaires.			
ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE	Appuyer le conseil d'administration afin qu'il soit efficace.			
	Mettre en place des processus et des structures de gouvernance solides.			
	Obtenir un financement durable.			
	Embaucher du personnel et investir dans celui-ci.			
	Ouvrir des bureaux régionaux.			



ANNEXE

ACRONYMES

2ELGBTQQIA+

Personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées et asexuelles plus

Le signe « + » regroupe les personnes s'identifiant comme faisant partie des communautés de la diversité sexuelle et de genre qui utilisent d'autres terminologies.

RCAANC

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

FFADA

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

FFADA2E+

Femmes, filles et personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées

PAN

Plan d'action national

ONG

Organisation non gouvernementale

CNFS

Cercle national des familles et des survivantes



*Rien sur nous,
sans nous.*



Cercles de changement

HONORER LA VÉRITÉ ET INCITER À L'ACTION **PLAN STRATÉGIQUE 2025-2030**



**CERCLE NATIONAL DES FAMILLES
ET DES SURVIVANTES**
Rien à propos de nous, sans nous

[FAMILYSURVIVORCIRCLE.CA](https://familyurvivorcircle.ca)